

FICHE BILAN

FONDS DE TRAVAUX URBAINS (FTU)

VILLE DE ROUBAIX

QUARTIER CONCERNE : Est - Ouest - Nord - Sud - Centre

TITRE DU PROJET : Portrait de Mamadou Nd'yaye

Référence du projet :

REFERENT TECHNIQUE DU PROJET : Laura SUIN

SERVICE DESTINATAIRE DE LA SUBVENTION FTU :

Nom du Service municipal	Adresse	Téléphone et E-mail
Mairie des quartiers est	71 avenue de verdun	

LIEU DE REALISATION :

Deux options avaient été initialement identifiés : 2 options ; 4 rue Réaumur (pignon droit) ou 21 boulevard Beaurepaire (pignon gauche)
peu avant le passage en commission le porteur s'est rendu compte qu'ils s'agissaient de sites visés par une démolition dans le cadre du PMRQAD ; un autre site a été trouvé dans le quartier : le début de la rue nabuchodonosor contre la salle Deville.

OBJECTIFS INITIAUX DU PROJET :

- Valoriser l'histoire du quartier au travers d'une de ses figures emblématiques
- Impliquer les habitants du quartier autour d'une expérience à la fois artistique et mémorielle
- Améliorer le cadre de vie des habitants par la transformation visuelle d'un espace trait d'union entre le Pile d'avant et celui d'après

DEROULEMENT DETAILLE DU PROJET :

Courant aout l'équipe projet s'est réunie et envisageait d'organiser des ateliers entre septembre et octobre à destination des habitants du quartier.

Deux ateliers ont eu lieu entre fin septembre et début octobre juste avant le second confinement par le biais de la maison du projet.

Une dizaine d'habitants ont pu participer à chacun d'entre eux et échanger avec l'artiste sur sa technique, un des ateliers étant plutôt orienté sur de l'expérimentation.

Une soirée d'inauguration de la fresque était prévue mais a dû être annulée pour cause de confinement.

La fresque a été réalisée par l'artiste uniquement et les ateliers insuffisants en nombre n'ont pas permis de toucher le public aussi largement que souhaité.

D'autres actions ont été mises en place avec le centre social cela afin de faire connaître le projet de cette fresque à d'autres habitants et inciter les habitants à venir la voir.

Ces ateliers ont également dû être annulés, reportés et actuellement le calendrier sanitaire ne permet pas de fixer des dates.

MODIFICATIONS EVENTUELLES DU PROJET :

Changement de site

ORIGINES ET CAUSES :

Site visé par démolition dans le cadre du PMRQAD non identifié

PARTENAIRES ASSOCIES :

Initialement il avait été identifié par le porteur les partenaires suivants :

Autour du projet de fresque portrait de Mamadou N'Ndiaye, il est prévu de collaborer avec plusieurs acteurs du quartier du Pile:

- La Condition Publique;
- La Maison du Projet;
- L'association Emaho.

Au fil des préparatifs et en lien avec la cheffe de projet celui-ci a pris attache avec le centre social icié à implanté dans le quartier du pile, dont une des infrastructures est située dans le centre petite enfance attenant à la fresque.

Des ateliers étaient prévus pour décembre, ils ont dû être reportés à janvier, puis finalement suspendus. L'absence de visibilité sur la mise en place de ces activités pour le centre social nous amène à clôturer l'action. Si les conditions le permettent, un accord de principe a été posé entre le centre social et l'artiste pour organiser ces ateliers d'ici fin 2021.

NOMBRE D'HABITANTS MOBILISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET :

20

EVALUATION DU PROJET AU REGARD DES OBJECTIFS INITIAUX, RESULTATS OBTENUS (points positifs, difficultés, rencontrées, moyens mis en place pour y remédier...) :

Aspects positifs :

Jolie fresque qui donnera peut-être lieu à d'autres travaux de l'artiste à proximité du site.

Aspects négatifs :

Dynamique projet difficile à amorcer : peu d'interactions avec les structures et personnes ressources du quartier par le porteur.

Remarques/informations complémentaires :

CALENDRIER DU PROJET REALISE :

Juin –juillet : premiers échanges entre les porteurs et la cheffe de projet

Aout à octobre : contacts et échanges avec des habitants ayant connu Mamadou N'dyaye

Deux ateliers échanges autour de la technique de l'artiste avec habitants du quartier.

Novembre à décembre : organisation de nouveaux ateliers avec le centre social du Pile

Janvier : report des ateliers à avril 21

Février : suspension des ateliers

PHOTOS DU SITE AVANT TRAVAUX :



PHOTOS DU SITE APRES TRAVAUX :



DATE D'ACHEVEMENT DU PROJET FTU :

Décembre 2020

BUDGET REALISE DU PROJET

DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC		Montant HT	Montant TTC
Achat : Matières et Fournitures	1995.94€	1995.94€	Ville :	4000€ <i>Dont :</i> <i>-3000€ service culture</i> <i>- 1000€ Mairie de quartier EST</i>	4000€
Services extérieurs : Location Entretien Maintenance Déplacements			Conseil Régional :	3992.5€	3992.5€
Charges de personnel	5270€	5270€	Autres recettes :		
Autres frais	726.6€	726.6€	Ressources propres :		
TOTAL	7992.54€	7992.54€	TOTAL	7992.54€	7992.54€

Temps bénévoles		Bénévolat	
Autres (à préciser)		Dons	
Total des valorisations		Total des valorisations	

SIGNATURE DU REFERENT TECHNIQUE DU PROJET : Laura SUIN	Fait à Roubaix, le 16/04/21
--	-----------------------------

**CADRE RESERVE AU COMITE DE GESTION URBAINE DU FTU
RELEVÉ DE DECISION DU COMITE DE GESTION URBAINE DU FTU**

BILAN DU PROJET FTU

QUARTIER CONCERNE : Est - Ouest - Nord - Sud - Centre

Date du Comité de Gestion Urbaine du FTU :

Date de dépôt de la demande de subvention FTU :

TITRE DU PROJET :

Référence du projet : FTU /...../...../.....

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE :

DECISION DU CGU DU FTU :

Favorable

Défavorable

A représenter (avec les éléments suivants) :

.....

Montant de la subvention FTU accordé :	euros (Total)
Montant de l'acompte FTU accordé :	euros
Montant du solde FTU accordé :	euros
Montant total de la subvention FTU reçu :	euros

LE DEROULEMENT DE L'ACTION EST CONFORME AU PROJET PRESENTE : OUI NON

.....

LA FICHE BILAN EST COMPLETE ET FOURNIT SUFFISAMMENT D'INFORMAION POUR RENDRE COMPTE DU PROJET : OUI A COMPLETER

.....

LE MONTANT ACCORDE PAR LE FTU EST JUSTIFIE PAR DES FACTURES CONFORMES : OUI NON

.....

LE BUDGET EST DETAILLE ET EQUILIBRE (SOUS RESERVE DE VERIFICATION DU BUDGET) : OUI NON

.....

REMARQUES/OBSERVATIONS/CONDITIONS DE VERSEMENT :

.....

Le –La Président(e) de séance
du Comité de Gestion Urbaine du FTU :
Signature



Association RemyCo
 32, rue Remy Cogghe
 59100 ROUBAIX
communication@remyco.fr
 0673326325

Monsieur le Maire Ville de Roubaix
 CS 70737 59100 ROUBAIX
 CEDEX 1

DESCRIPTION /PROJET	QUANTITE	PU HT (EUR)	TOTAL HT (EUR)
Solde du projet « Mamadou N'DIAYE » réalisé par l'artiste Ouroboros dans le cadre du Festival XU 2020.			
Solde du projet	4h	65€	260€
TOTAL TTC		260€	260 €

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Règlement : Par virement

Échéance: 16/05/2020

Coordonnées bancaires :

Nom : Banque Populaire
 IBAN : FR76 1350 7001 0631 5575 9214 510
 BIC : CCBPFRPPLIL

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).



Association RemyCo
32, rue Remy Cogghe
59100 ROUBAIX
coordination@remyco.fr
0768246792

Monsieur le Maire Ville de Roubaix
CS 70737 59100 ROUBAIX
CEDEX 1

DESCRIPTION /PROJET	QUANTITE	PU HT (EUR)	TOTAL HT (EUR)
Réalisation de la fresque « Mamadou N'DIAYE » par l'artiste Ouroboros dans le cadre du Festival XU 2020.			
Réalisation de la fresque, matériel et sécurité	1	2002,74€	2002,74€
Rémunération	1	5477,26€	5477,26€
Actions de médiation	8h	65€	520€
Heure de médiation non prestées	-4h	65€	-260€
TOTAL TTC		7740€	7740 €

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Règlement : Par virement

Échéance: 17/12/2020

Coordonnées bancaires :

Nom : Banque Populaire
IBAN : FR76 1350 7001 0631 5575 9214 510
BIC : CCBPFRPPLIL

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).